NOTE DE SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être jointe au compte administratif. La présente note répond à cette obligation pour la commune de Marignane. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville. Elle analysera le budget principal de la commune ainsi que les 3 budgets annexes : réhabilitation du centre ancien – ORID/RHI / création de caveaux, cavurnes/ accueil et hébergement de groupes au centre de vacances.
Le compte administratif 2023 élaboré en fin d'exercice budgétaire par l'ordonnateur est le bilan financier de ce dernier, qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires de dépenses et de recettes qu'il a exécutées.
Il fait apparaître les réalisations de l'exercice et intègre les restes à réaliser de 2023 qui impacteront le budget 2024. Ce résultat est repris dans le budget primitif 2024 également proposé au vote dans cette séance.
Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements réalisés, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette différence génère soit un excédent, soit un déficit, à prendre en compte dans l'affectation des résultats sur l'exercice suivant.
Les résultats du compte administratif 2023 sont concordants avec ceux du compte de gestion 2023 établi par le comptable public.

Le compte administratif 2023 du budget principal, exécuté en comptabilité M57, s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Recettes 2023	1	49 699 793,89
Dépenses 2023	2	44 191 600,51
Résultat 2023 (1-2)	3	5 508 193,38
Résultat antérieur reporté	4	7 286 590,08
Résultat clôture fonctionnement (3+4)	**5**	**12 794 783,46**

INVESTISSEMENT		
Recettes 2023	6	28 189 199,95
Dépenses 2023	7	19 289 319,61
Résultat 2023 (6-7)	8	8 899 880,34
Résultat antérieur reporté	9	-5 604 931,59
Résultat clôture investissement (8+9)	**10**	**3 294 948,75**
RAR INVESTISSEMENT		
Dépenses	11	4 197 848,50
Recettes	12	800 000,00
Solde RAR (12-11)	13	-3 397 848,50
Excédent/Déficit (10+13)	**14**	**-102 899,75**

RESULTAT CUMULE	Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT	44 191 600,51	2	56 986 383,97	(1+4)
INVESTISSEMENT	29 092 099,70	(7+9+11)	28 989 199,95	(6+12)
TOTAL CUMULE	**73 283 700,21**		**85 975 583,92**	

Le résultat global de clôture est excédentaire à hauteur de 12 691 883,71 €.

Cette note précise l'ensemble des réalisations en matière de recettes et de dépenses et analyse la situation financière de la ville au 31 décembre 2023. Il est précisé que les montants analysés concernent uniquement les opérations réelles et ne tiennent pas compte des opérations d'ordre.

De façon synthétique, les réalisations par chapitre de la section de fonctionnement du budget sont les suivantes.

A – LES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 49 670 332 €.

RECETTES par chapitre	BUDGET 2023 (BP et DM)	CA 2023	Réalisé %
70 Produits des Services	900 000	1 330 978	147,89%
73 + 731 Impôts et taxes	34 486 372	34 039 400	98,70%
74 Dotations et participations	10 269 735	11 677 834	113,71%
75 Autres produits	800 000	1 405 968	175,75%
76 Produits financiers	221 020	362 389	163,96%
77 Produits spécifiques	15 000	143 592	957,28%
78 Reprise sur provisions	585 350	485 350	82,92%
013 Atténuations de charges	250 000	224 821	89,93%
Recettes Réelles	**47 527 477**	**49 670 332**	**104,51%**

Le pourcentage de réalisation 2023 (CA 2023) des recettes réelles de fonctionnement comparé aux prévisions (BP + DM) est de 104 % et traduit la prudence des inscriptions budgétaires.

B. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 38 837 825 €.

DEPENSES par chapitre	BUDGET 2023 (BP et DM)	CA 2023	Réalisé %
011 Charges générales	15 341 982	11 814 378	77,01%
012 Charges de personnel	24 980 000	22 790 344	91,23%
014 Atténuation de produits	434 000	370 532	85,38%
65 Autres charges de gestion courante	4 932 843	3 363 779	68,19%
66 Charges financières	120 325	120 279	99,96%
67 Charges spécifiques	150 000	13 302	8,87%
68 Dotations Provisions	365 410	365 210	99,95%
Dépenses Réelles	**46 324 560**	**38 837 825**	**83,84%**

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été consommées à hauteur de 84 %.

L'évolution des recettes réelles 2023 et des dépenses réelles 2023 de la section de fonctionnement avec celles des années précédentes est la suivante :

C – EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE GESTION (*définition en fin de note)*

EN K€

	2019	2020	2021	2022	2023
RECETTES DE GESTION	44 950	45 704	45 228	46 124	48 679
progression annuelle	*0,95%*	*1,68%*	*-1,04%*	*1,98%*	*5,54%*
DEPENSES DE GESTION	38 949	36 198	35 434	37 331	38 339
progression annuelle	*-1,14%*	-7,06%	-2,10%	5,35%	2,70%
EPARGNE DE GESTION	**6 001**	**9 506**	**9 794**	**8 787**	**10 340**

A fin 2023, les ***recettes et dépenses de gestion*** enregistrent une évolution globale de + 5,54 % pour les recettes et + 2,70 % pour les dépenses.

L'épargne de gestion (solde entre recettes et dépenses de gestion) retrouve sa progression enclenchée depuis 2020 pour s'établir par rapport à 2022 à 10 340 K€.

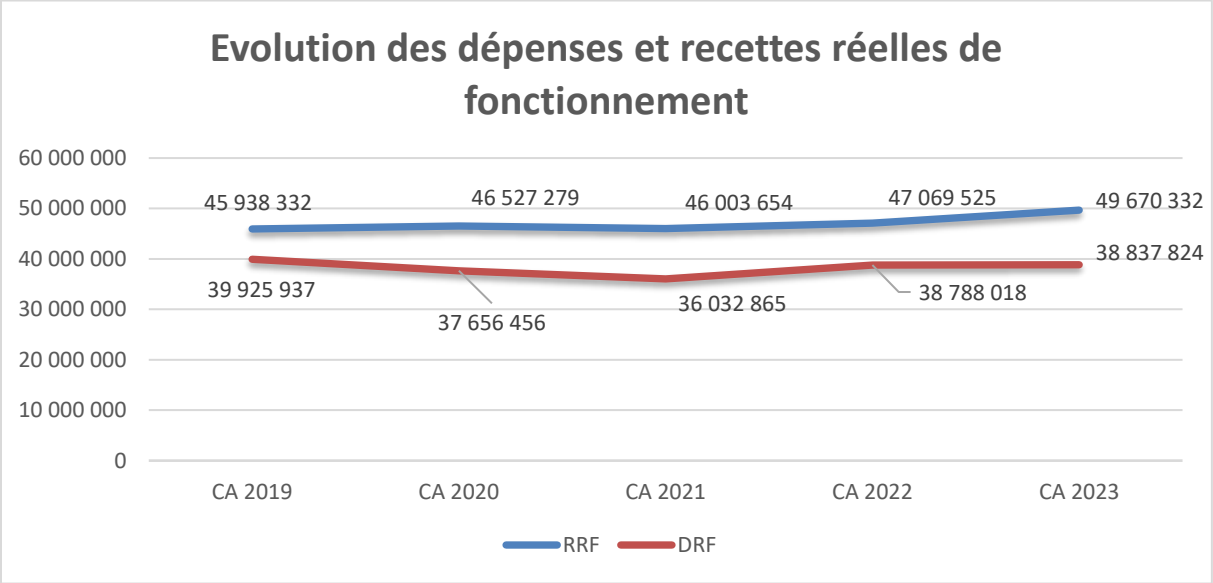

Une maîtrise des dépenses et une augmentation des recettes conduit à un effet de ciseau favorable en 2023, comme le montre le graphique ci-dessus.

D – EVOLUTION DES RECETTES REELLES ET DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

1- Recettes réelles de fonctionnement

	CA 2021	variation	CA 2022	variation	CA 2023	variation
RECETTES						
013 Atténuation des charges	393 882	*-19,16%*	253 803	*-35,56%*	224 821	*-12,89%*
70 Produits des services, du domaine et ventes ...	923 220	*2,01%*	1 158 655	*25,50%*	1 330 978	*12,95%*
73 Impôts et taxes (sf 731)	31 952 959	*-6,75%*	32 619 185	*2,09%*	9 900 579	*4,17%*
731 Fiscalité locale					24 138 821	
74 Dotations et participations	10 977 880	*28,39%*	11 082 721	*0,96%*	11 677 834	*5,10%*
75 Autres produits de gestion courante	980 152	*-34,36%*	1 009 543	*3,00%*	1 405 968	*28,20%*
76 Produits financiers	221 355	*0,00%*	221 355	*0,00%*	362 389	*38,92%*
77 Produits spécifiques	554 207	*52,06%*	690 734	*24,63%*	143 592	*-381,04%*
78 Reprise provision semi-budgétaire	0	*Non renseigné*	33 530	*Non défini*	485 350	*93,09%*
Recettes Réelles	**46 003 654**	***-1,13%***	**47 069 525**	***2,32%***	**49 670 332**	***5,24%***

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent en 2023 une augmentation de 5.24 % par rapport à celles de 2022, qui s'explique sur les différents chapitres budgétaires par les éléments suivants (*sont détaillés à la hausse ou à la baisse les comptes les plus significatifs*) :

La diminution de 13 % du **chapitre 013** s'explique par le caractère variable d'une année sur l'autre de ces **atténuations de charges** que sont les remboursements sur charges du personnel.

Les produits des services et du domaine augmentent de 13 % par rapport à 2022 et continuent leur progression pour se rapprocher de leur niveau d'avant la pandémie, avec des encaissements alors de l'ordre de 1.5 M€.

Les chapitres 73 *Impôts et taxes* et 731 *Fiscalité locale* augmentent globalement de 4%. L'attribution de compensation, principale ressource des reversements communautaires, se maintient à son niveau de 2022 (9 M€). Le conseil de la Métropole a voté en 2023 une dotation de solidarité communautaire à hauteur de 461 522 €. Le reversement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui permet de redistribuer une partie de la richesse fiscale sur le territoire métropolitain continue de diminuer (409 904 € en 2023 contre 441 859 € en 2022).
Les produits en provenance des impôts directs locaux progresse de 6,7 % par rapport à 2022. Cette progression s'explique par la revalorisation légale des valeurs locatives en 2023.
On constate une baisse importante de la recette perçue au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutations. Cette taxe départementale obligatoire qui bénéficie également aux communes est directement liée au prix du nombre de cessions de biens immobiliers. La crise immobilière a eu des incidences directes sur cette ressource communale. 1.411 M€ perçus en 2023 contre 1.945 M€ en 2022, soit une diminution de 27 %.
La taxe sur la consommation finale d'électricité progresse de 35 % par rapport à 2022 (760 433 € en 2023 contre 560 787 € en 2022).

Les dotations et participations progressent de 5 % par rapport à 2022. La dotation globale de fonctionnement se maintient par rapport à 2022. La dotation de solidarité urbaine augmente de 2 %. Les versements de la caisse d'allocations familiales sont en hausse de 13 % par rapport à 2022.
Pour rappel, pour éviter une perte de ressources aux communes, par suite en 2021 de la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels, l'Etat assure une compensation de recettes de taxes foncières sur les propriétés bâties et de perte de recettes de cotisation foncière des entreprises CFE. Cette dernière est perçue par la métropole.
La c*ompensation taxes foncières sur les propriétés bâties* (compte 74833) a augmenté de 7 % par rapport à 2022.

Les autres produits de gestion courante progressent de 28 %. Les recettes principales de ce chapitre comprennent les loyers, la redevance GARIG et les titres restaurants. L'augmentation est due principalement au compte 755 *Dédits et pénalités perçus* en hausse de 88 % par rapport à 2022, soit 42 156,55 € de pénalités de retards notifiées à divers titulaires de marchés publics.

Les produits financiers sont en augmentation de 39 % par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par 2 nouvelles recettes relatives d'une part à l'échéance de la dette récupérable aux accessoires de voirie transférés au 1er janvier 2023 à la Métropole, et d'autre part aux intérêts courus non échus des emprunts à court terme ouverts au 1er juillet 2023.

Les produits spécifiques diminuent par rapport à 2022. Ce chapitre peut induire des variations très importantes d'une année à l'autre, il concerne notamment les produits de cessions d'immobilisations en diminution par rapport à l'année précédente.

Les reprises sur provisions semi-budgétaires font apparaître des recettes pour des reprises sur provisions pour risques contentieux et créances douteuses. La forte augmentation par rapport à 2022 s'explique par plusieurs contentieux clôturés en 2023.

2- Dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2021	variation	CA 2022	variation	CA 2023	variation
DEPENSES						
011 Charges générales	*8 767 881*	*-0,17%*	*10 830 357*	*23,52%*	*11 814 378*	*9,09%*
012 Charges de personnel	*23 499 781*	*-5,12%*	*23 637 230*	*0,58%*	*22 790 344*	*-3,58%*
014 Atténuation de produits	*448 391*	*28,53%*	*384 489*	*-14,25%*	*370 532*	*-3,63%*
65 Autres charges de gestion	*2 723 011*	*18,51%*	*2 479 228*	*-8,79%*	*3 363 779*	*35,68%*
66 Charges financières	*369 681*	*-48,63%*	*148 916*	*-59,72%*	*120 279*	*-19,23%*
67 Charges spécifiques	*31 473*	*-95,74%*	*897 424*	*2751,45%*	*13 302*	*-98,52%*
68 Dotations aux provisions semi budgétaires	*197 648*	*non renseigné*	*410 375*	*107,63%*	*365 210*	*-11,01%*
Dépenses Réelles	**36 037 866**	***-4,30%***	**38 788 018**	***7,65%***	**38 837 825**	***0,13%***

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2023 sont stables par rapport à 2022. Parmi celles-ci, on distingue : (*sont détaillés à la hausse ou à la baisse les comptes les plus significatifs*)

Les charges générales qui augmentent de 9 % par rapport à 2022. Ce chapitre regroupe toutes les dépenses relatives au fonctionnement des structures, des équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires et administratives, contrats de maintenance, assurances, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments communaux ....
Si la commune a réussi à contenir les dépenses courantes de fonctionnement, ainsi les postes électricité, combustibles et carburants ont été maîtrisés par rapport aux dépenses 2022 ; certains postes ont fortement augmenté. Notamment, les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies ont augmenté par rapport à 2022 du fait de la prise en charge en 2023 d'évènements et d'animations festives à destination des seniors (158 870,64 € en 2023 contre 41 305.25 € en 2022). La commune a également dû faire face en 2023 à des dépenses importantes de frais d'actes et de contentieux ainsi que de frais d'expertises (343 087.35 € en 2023 contre 44 417.29 € en 2022).

Les charges de personnel qui diminuent de 3.5 % en 2023 par rapport à 2023 et se maintiennent en deçà des 23 M€.

Les atténuations de produits sont en baisse de 3,6 %. Dans cette enveloppe figurent le prélèvement solidarité et renouvellement urbain SRU et le prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Le montant du prélèvement SRU en 2023 diminue par rapport aux années antérieures (216 385 € en 2023 contre 276 591 € en 2022). Le prélèvement FPIC augmente de 48 % par rapport à 2022, et passe de 104 144 € à 154 147 € en 2023.

Les autres charges de gestion courante enregistrent une hausse de 35,6 % par rapport à 2022. Deux raisons principales expliquent cette forte augmentation. D'une part, la notion de charges exceptionnelles enregistrées au chapitre 67 a été supprimée par la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 et une partie des comptes de ce chapitre a été transférée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante ». D'autre part, des dépenses nouvelles avaient été provisionnées pour les opérations de démolition de l'îlot H1 et d'un immeuble rue Victor Hugo. Celles-ci ont été mandatées à hauteur de 600 000 €. Ce chapitre contient également l'enveloppe des subventions versées aux associations marignanaises (1.095 M€ en 2023 contre 1.072 M€) ainsi qu'au CCAS (736 860 € en 2023 contre 707 000 € en 2022).

Les charges financières continuent de diminuer, à hauteur de 19,2 % par rapport à 2022, grâce aux renégociations d'emprunts menées en 2020 et 2021.

Les charges spécifiques qui concernent les annulations de titres de recettes sont en forte diminution par rapport à 2022. En effet, au 1er janvier 2023, une partie des comptes de ce chapitre a été basculée sur le chapitre « autres charges de gestion courante » comme expliqué ci-dessus.

Les dotations aux provisions pour risques contentieux et créances douteuses diminuent par rapport à 2022.

3- Résultat de fonctionnement

	2021	2022	2023
Recettes	46 010 279	47 308 421	49 699 794
Dépenses	39 672 245	41 262 602	44 191 600
Résultat	***6 338 034***	***6 045 819***	***5 508 194***

Le résultat de la section de fonctionnement (Recettes – Dépenses) pour 2022 diminue par rapport à celui de 2022, les dépenses ayant progressé plus fortement que les recettes.
S'il demeure malgré cela satisfaisant, la commune continuera à optimiser ses dépenses tout en restant prudente et mesurée dans l'estimation de ses recettes.

De façon synthétique, les réalisations par chapitre de la section d'investissement du budget sont les suivantes :

E – LES RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 17 287 306 €.

RECETTES par chapitre	BUDGET 2023 (BP et DM) + RAR N-1	CA 2023
1022 FCTVA	900 000	1 049 459
1068 Excédents fonctionnement capitalisés	11 648 796	11 648 796
13 Subventions d'investissement	182 000	280 963
138 Autres subventions d'investissement non transférable	3 569 478	1 090 616
16 Dépôts et cautionnements	2 000 000	2 189
21 Immobilisations corporelles	2 593 002	2 748 753
238 Avances versées		32 541
27 Autres immobilisations financières		115 168
024 Produits des cessions d'immobilisations	500 000	
4542 Travaux effectués d'office	173 869	20 278
4582 Opérations sous mandat	598 543	298 543
Recettes Réelles	**22 165 687**	**17 287 306**

Restes à réaliser	**800 000**

F. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 711 739 €.

DEPENSES par chapitre	BUDGET 2023 (BP et DM) + RAR N-1	CA 2023
16 Emprunts	2 495 000	2 485 989
20 Immobilisations incorporelles	1 669 215	649 218
204 Subventions d'équipement versées	1 291 803	607 024
21 Immobilisations corporelles	9 423 631	5 263 974
23 Immobilisations en cours	9 695 524	4 404 334
4541 Travaux effectués d'office	162 201	1 200
4581 Opérations sous mandat	300 000	300 000
Dépenses Réelles	**25 037 374**	**13 711 739**

Restes à réaliser	**4 197 849**

L'évolution des recettes réelles 2023 et des dépenses réelles 2023 de la section d'investissement avec celles des années précédentes est la suivante.

G – EVOLUTION DES RECETTES REELLES ET DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

C'est l'autofinancement (solde positif entre les recettes réelles de fonctionnement hors produits de cessions d'immobilisations et les dépenses réelles de fonctionnement hors valeur comptable des immobilisations cédées) qui permet à la commune de rembourser l'annuité de la dette et de financer ses dépenses d'équipements propres.

1. Recettes réelles d'investissement

	CA 2021	variation	CA 2022	variation	CA 2023	variation
RECETTES						
10 Dotations et fonds propres *FCTVA*	1 201 830	*-8,71%*	781 767	*-34,95%*	1 049 459	*34,24%*
1068 Excédent fonct. Capitalisé *Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement*	0	*Non renseigné*	1 865 976	*Non renseigné*	11 648 796	*Non renseigné*
131 Subventions d'investissement (hors 138)					280 963	Non renseigné
138 Autres subventions transférables	3 042 050	*-50,76%*	4 547 909	*49,50%*	1 090 616	*-76,02%*
21 Immobilisations corporelles	0	*Non renseigné*	111 722	*Non renseigné*	2 748 753	*2360,35%*
16 Emprunts	1 506 009	*-62,37%*	11 459	*-99,24%*	2 189	*-80,90%*
23 Immobilisations en cours	0	*Non Renseigné*	208 735	*Non Renseigné*	32 541	*-84,41%*
27 Autres immobilisations financières	5 972	*-94,90%*	5 972	*0,00%*	115 168	*1828,47%*
454 Travaux effectués d'office	100 698	*2834,83%*	0	*Non renseigné*	20 278	*Non renseigné*
458 Opération sous mandat	0	*Non renseigné*	304 278	*Non renseigné*	298 543	*-1,88%*
TOTAL	**5 856 559**	**-63,78%**	**7 837 818**	**33,83%**	**17 287 306**	*120,56%*
Restes à réaliser	**4 080 928**		**656 892**		**800 000**	

Les recettes réelles d'investissement totalisent 17 287 306 € en 2023.

L'excédent de fonctionnement capitalisé – compte 1068 - a été mouvementé en 2023 pour couvrir le besoin de financement 2023.

Le FCTVA perçu au chapitre 10 a augmenté de 34 % en comparaison à 2022. Les dépenses éligibles en 2023 à cette dotation correspondent aux dépenses d'équipement réalisées en 2022 ; elles ont été supérieures de 49 % par rapport à celles de 2021, et explique l'augmentation en 2023.

Les subventions perçues aux comptes 131 et 138 diminuent par rapport à 2022. Ce sont majoritairement des subventions d'équipement provenant du conseil départemental.

Le chapitre 16 « emprunts » enregistre des remboursements de caution de logements appartenant à la commune.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » correspond à des écritures de sorties d'immobilisations à la suite de l'intégration des immeubles dégradés - figurant encore en 2023 à l'inventaire du budget principal – au budget annexe « réhabilitation du centre ancien ».

Des remboursements d'avances sur marchés ont été titrées sur **le chapitre 23 « immobilisations en cours ».**

Les autres immobilisations financières perçues au chapitre 27 concernent le remboursement de l'échéance de la dette récupérable aux accessoires de voirie transférés au 1er janvier 2023 à la Métropole.

Le chapitre 454 « travaux effectués d'office » concerne des titres émis à l'encontre de débiteurs qui n'ont pas exécutés les mesures prescrites par la commune par arrêtés de mise en sécurité d'urgence.

Le chapitre 458 « opérations sous mandat » enregistre dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, le remboursement par la métropole des dépenses d'éclairage public engagées par la commune sur l'année 2022.

Le montant des RAR 2023 s'élève à 800 00 €, ils concernent des subventions d'investissement engagées et non encore perçues.

2. Dépenses réelles d'investissement

	CA 2021	variation	CA 2022	variation	CA 2023	variation
DEPENSES						
10 Dotations, fonds divers, réserves			739 853	Non renseigné		
20/204/21/23 Dépenses d'équipement	8 737 976	-3,40%	13 021 667	49,02%	10 924 550	-16,10%
458 Opérations sous mandat	304 278	Non renseigné	298 543	-1,88%	300 000	0,49%
16 Emprunts	4 964 507	93,68%	2 487 098	-49,90%	2 485 989	-0,04%
26 Participations et créances rattachées			10 600	Non renseigné		
27 Autres immo financières	290 000	Non renseigné	0	Non renseigné		
454 Travaux effectués d'office	0	Non renseigné	18 742	Non renseigné	1 200	-93,60%
Dépenses réelles	**14 296 761**	**22,15%**	**16 576 503**	**15,95%**	**13 711 739**	**-17,28%**
Restes à réaliser	**4 080 928**		**6 700 756**		**4 197 849**	

Les dépenses réelles d'investissement 2023 totalisent 13 711 739 €.

Le niveau des dépenses d'équipement réalisées (incluant les travaux, les acquisitions, les subventions d'équipement versées) diminue de 16 % par rapport à 2022 pour s'établir à 10 924 550 €.

Parmi les travaux réalisés en 2023, on peut citer la poursuite des grands travaux concernant :

Construction nouvelle école des Raumettes
Ecole des Arts îlot C1
Concession place de l'Olivier
Acquisitions par voie de préemption pour le projet de requalification de Centre Ancien
Restauration de l'église Saint-Nicolas

Ainsi que des créations pour :

Aménagements paysagers de divers sites
Aménagement d'un espace public cours Mirabeau
Réaménagement du parvis de l'espace culturel Saint-Exupéry
Piste de pump track et bike park base de loisirs de l'Estéou
Cimetière Saint-Laurent plateforme pour mise en place de caveaux et aménagement PMR
Menuiseries centre de vacances la Fare en Champsaur
Désamiantage faux-plafonds groupe scolaire le Carestier
Peintures groupe scolaire Henri Fabre
Réhabilitation des murs du city stade Henri Fabre
Câblage TBI primaire Albert Camus
Rénovations sols maternelle Hélène Boucher
Clôture autour du stade du groupe scolaire Henri Fabre

Les emprunts au chapitre 16 portent sur le remboursement du capital et la restitution de cautions.

Le chapitre 454 concerne des travaux exécutés d'office par la commune.

Les restes à réaliser (RAR) correspondent aux dépenses engagées, non encore mandatées et non payées au 31/12/2023. Il s'agit d'acquisitions et de travaux lancés, mais non encore achevés. Le montant des RAR 2023 s'élève à 4 197 849 €.

H – EVOLUTION DES GRANDS AGREGATS FINANCIERS

La définition des agrégats servant au calcul de la CAF brute est détaillée en fin de document.

1. **Evolution de l'épargne** (établie sur la base du seul budget principal)

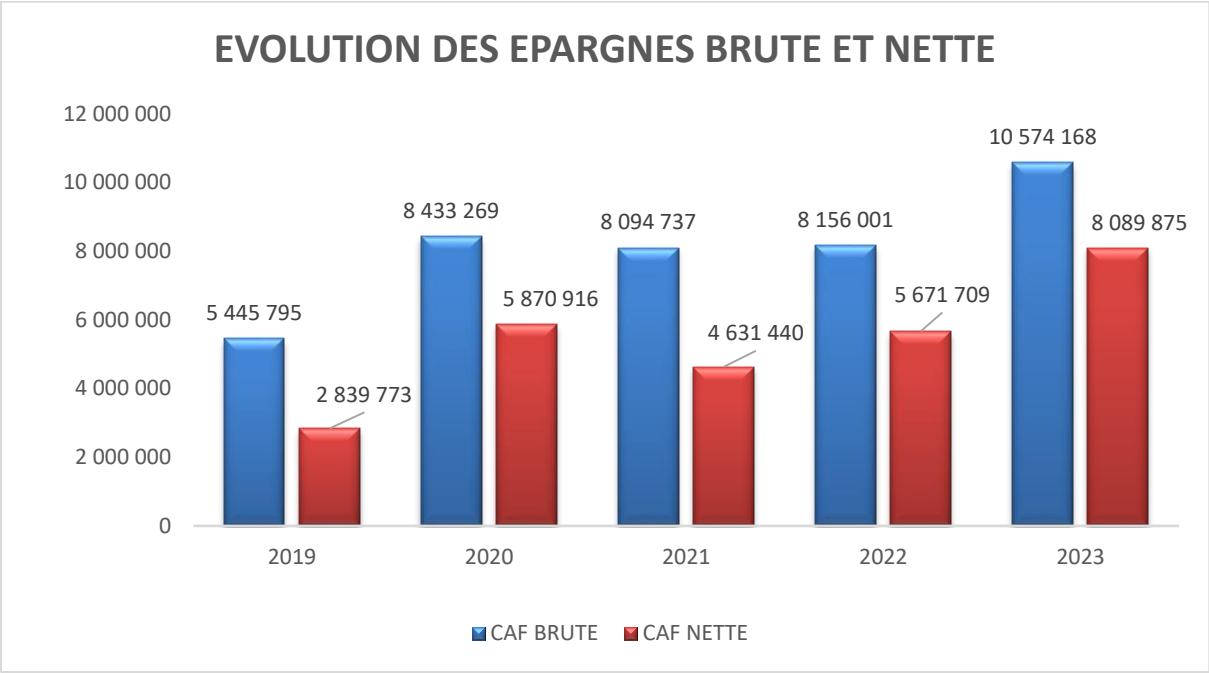

La commune dégage une épargne brute de 10.5 M€, épargne brute qui continue à progresser à fin 2023, signe de la bonne santé financière de la commune. Elle constitue notre ressource interne pour financer les investissements de l'exercice. Elle couvre le remboursement de l'emprunt de 2.484 M€.

L'épargne nette (ce dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé l'ensemble de ses charges et remboursé sa dette) poursuit sa progression et s'établit à 8 M€ fin 2023.

2. **Analyse de la solvabilité financière de la commune**

La capacité de désendettement est le principal ratio suivi. Il est calculé en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute. Il mesure ainsi le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne.
Ce dernier est fixé entre 10 et 15 ans pour une collectivité, soit la durée de vie moyenne des équipements et des emprunts souscrits pour les financer.

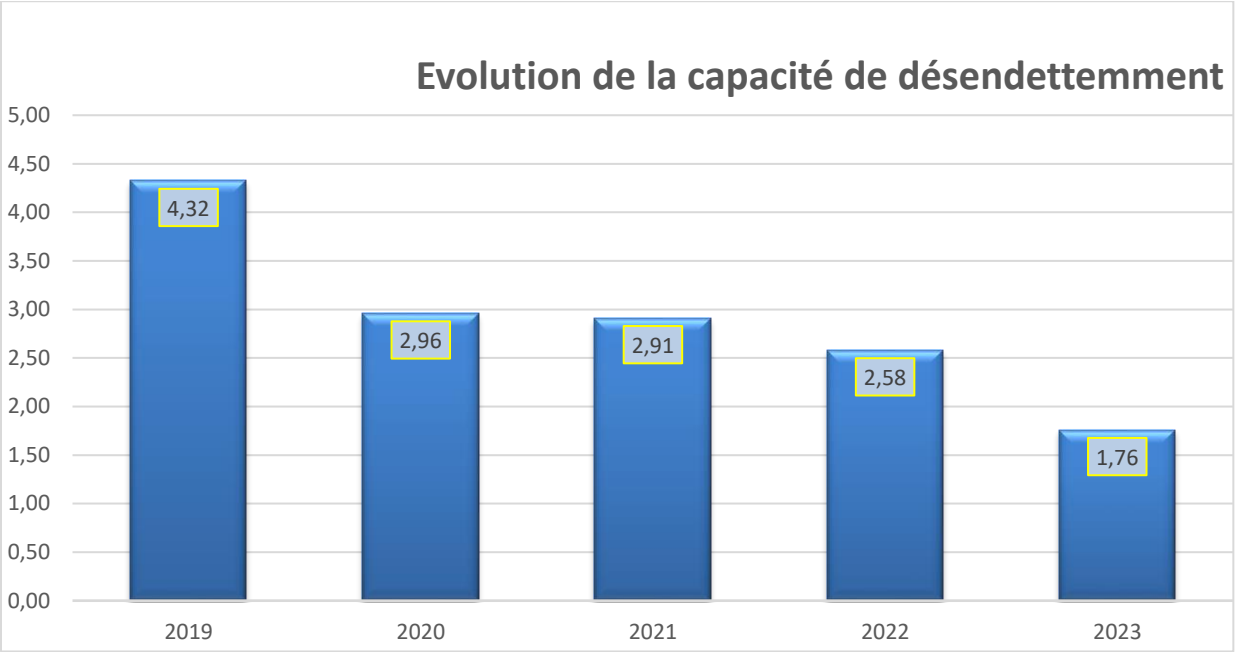

Pour 2023, la capacité de désendettement s'établit à 1.7 année, soit un excellent niveau.

Un second ratio, le taux d'épargne est également essentiel pour apprécier la solvabilité financière d'une commune. Calculé en rapportant l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement (recettes CAF brute), son taux de vigilance est de 10 % des recettes courantes.

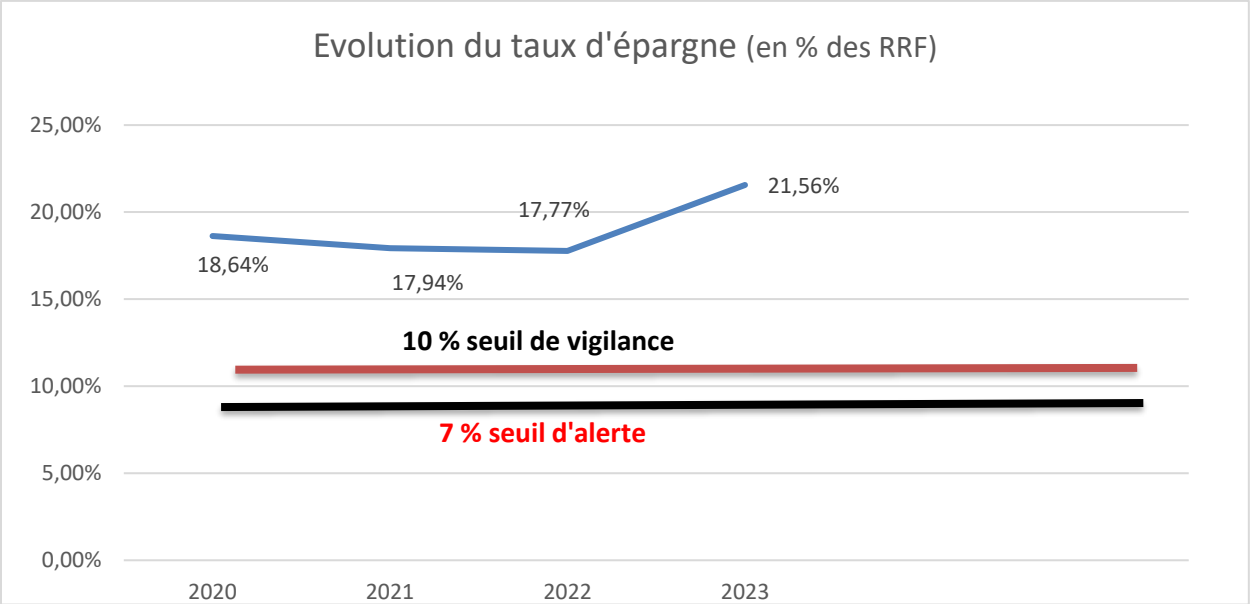

La commune se situe depuis plus de 4 ans bien au-dessus du seuil de vigilance des 10 % et affiche un taux de plus de 21 % fin 2023, signe qu'elle a les moyens de rembourser sa dette.

L'analyse de la dette a été développée dans le ROB 2024.

2 624 941 € ont été remboursés dans le courant de l'année 2023.

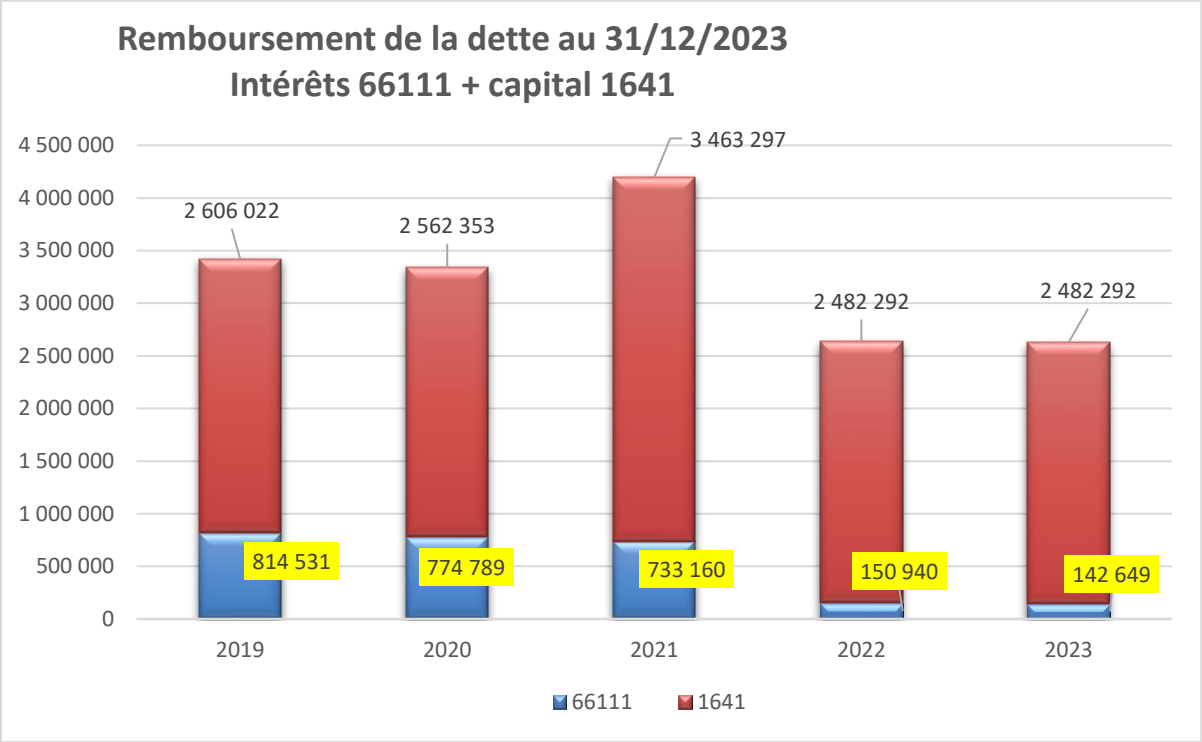

L'encours de la dette, qui correspond au solde créditeur des comptes 16 figurant au bilan (sauf 166, 168 et 169) s'élève au 31/12/2023 à 18 598 191 €.

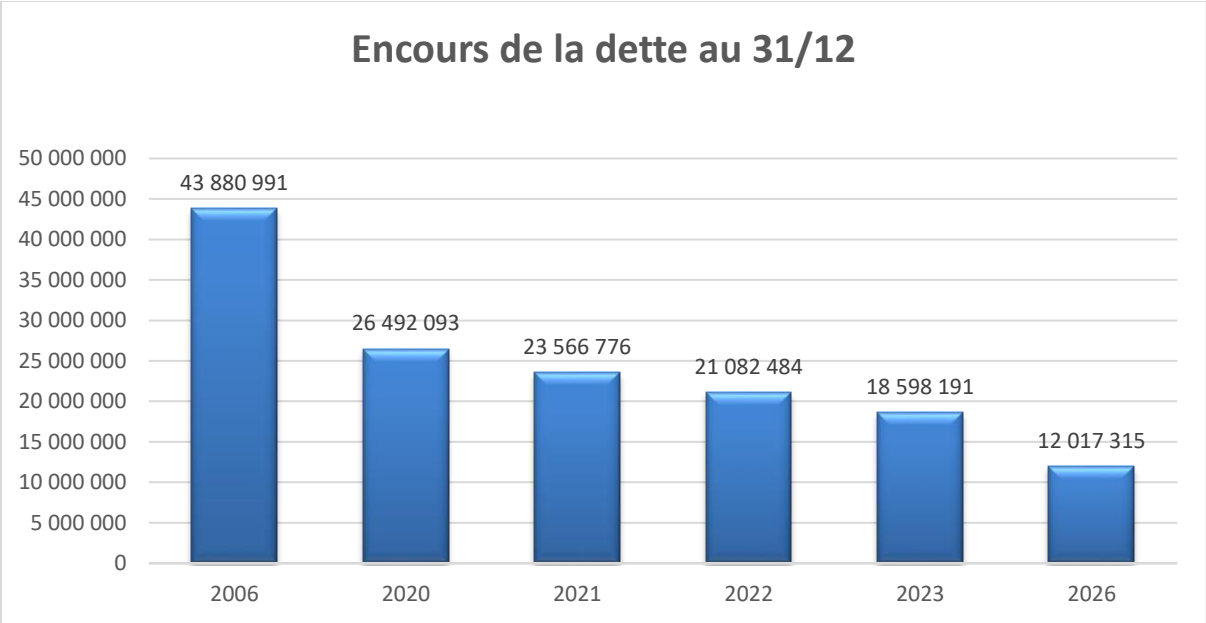

J – EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE « REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN- ORID/RHI »

Crée en 2013, le budget annexe « réhabilitation du centre ancien – ORID RHI », qui applique la comptabilité M57 et est soumis à la TVA, retrace les opérations de travaux et de réhabilitation menées dans le cadre du programme PNRQAD sur les îlots dégradés destinés à être revendus.
Ce budget annexe est un budget qui comptabilise les études et les travaux en section de fonctionnement.
Pour l'exercice 2023, les réalisations en dépenses s'élèvent à 2 907 036 € HT dont 2 748 753 € proviennent des écritures d'intégration des immeubles dégradés figurant encore en 2023 à l'inventaire du budget principal (on retrouve ce montant au budget principal : chapitre de recettes 21). Les travaux les plus importants ont concerné l'îlot F1.
Les recettes totalisent 60 894 € dont 6 165 € proviennent de la subvention d'équilibre du budget et 54 729 € de subventions du conseil départemental.

Les autres opérations tant en dépenses qu'en recettes sont des opérations d'ordre de reconstitution des stocks, à exécuter en fin d'année.

Le montant des restes à réaliser 2023 s'élève à 210 459 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre) en dépenses et à 56 862 € HT (subvention conseil départemental) en recettes.

Le compte administratif 2023 présente un déficit de la section de fonctionnement à hauteur de 12 929,51 €. Ce montant correspond à une écriture de régularisation de déstock de la parcelle AN 408 qui a été démolie. Sa couverture en recettes n'étant associée à aucune vente, la recette doit donc être assurée par la subvention d'équilibre octroyée par le budget principal de la commune.
Le budget principal versera au budget annexe une subvention à hauteur de 12 929,51 € pour équilibrer le budget primitif 2024.

EVOLUTION DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023
DF	1 500 866	645 553	373 085	2 919 965
RF	1 209 833	115 221	897 252	2 913 201

EVOLUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT

	2020	2021	2022	2023
DI	1 285 861	102 735	305 131	2 852 307
RI	291 033	530 333	39 726	12 930

BUDGET ANNEXE « CREATION DE CAVEAUX, CAVURNES »

Ce budget créé en décembre 2019 est un budget annexe qui comptabilise ses travaux en section de fonctionnement. Il applique la comptabilité M4 et est soumis à TVA.

Ce budget annexe intégrait également la création de colombariums. Cependant, Monsieur le comptable public a demandé de procéder à la réintégration du stock de colombariums invendus à fin avril 2023. Car la gestion des colombariums n'est pas considérée comme une opération commerciale mais assimilable à celle des concessions de cimetières.

Aucune dépense n'a été constatée en 2023.

Ce budget annexe a encaissé des recettes à hauteur de 116 647 €, dont 79 849 € pour des ventes de caveaux/cavurnes et 36 798 € pour des renouvellements de bâtis. A préciser que parmi les ventes de caveaux/cavurnes, 25 620 € concernent les écritures de réintégration des colombariums dans le budget principal.

Le montant des restes à réaliser 2023 s'élève à 6 965 € HT (reprise de caveaux) en dépenses.

A la demande de M. le comptable public, les écritures de mise en stock 2023 n'ont pas été exécutées, au motif de régulariser la cohérence du stock physique de caveaux et cavurnes restant à vendre au 31 décembre 2023 avec le déficit d'investissement 2023.
Les ajustements se feront sur le budget primitif 2024. Seront inscrits le déficit d'investissement ainsi que les opérations de mise en stock 2023 à hauteur du stock physique pour un montant de 132 323 €.
Le compte administratif présente ainsi un excédent de fonctionnement d'un montant de 116 647 €. Cet excédent sera inscrit en recettes au budget principal 2024.

EVOLUTION DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023
DF	198 367	158 864	239 934	0
RF	198 367	158 864	239 934	116 647

EVOLUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT

	2020	2021	2022	2023
DI	108 787	78 818	151 834	0
RI	89 580	80 046	88 101	0

BUDGET ANNEXE « ACCUEIL ET HEBERGEMENT DE GROUPES AU CENTRE DE VACANCES »

Créé en décembre 2019, ce budget annexe applique la comptabilité M4 et est soumis à TVA. Il concerne les activités d'accueil de nouveaux publics (familles, entreprises, organismes, associations) sur le centre de vacances de la Fare-en-Champsaur.
Pour 2023, en section de fonctionnement, les réalisations en dépenses ont porté sur des dépenses de fioul, des frais bancaires ainsi qu'une dépense relative à une écriture d'amortissement.
Les recettes se rapportent aux ventes de la régie.
La section d'investissement n'enregistre pas de dépenses. La recette d'investissement correspond à une dotation aux amortissements.

Le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement qui seront repris au budget primitif 2024.

EVOLUTION DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT

	2020	2021	2022	2023
DI	0	10 512	0	0
RI	0	0	11 994	1 482

	2020	2021	2022	2023
DF	0	2 483	3 989	5 489
RF	13 707	577	18 393	19 235

CONCLUSION

Le compte administratif traduit les réalisations de l'exercice mais également la santé financière de la collectivité. Le résultat global de 12 691 884 € en très forte hausse par rapport à 2022 (7 286 590 €) exprime la bonne santé financière de l'exercice 2023. Il permet à la commune d'envisager sereinement les futurs investissements.
Cependant dans un contexte budgétaire et financier des collectivités locales de plus en plus contraint, la ville continuera d'opter pour une maîtrise de ses charges de fonctionnement, tout en préservant la qualité du service public rendus aux marignanais.

Glossaire et abréviations :

- CA : Compte Administratif
- BP : Budget Primitif
- DM : Décision Modificative au budget
- RAR : Restes A Réaliser
- CAF= Capacité d'Autofinancement

- Recettes de gestion= recettes courantes de fonctionnement (chapitres 013, 70,73,74,75), hors recettes financières et recettes spécifiques

- Dépenses de gestion= dépenses courantes de fonctionnement (chapitres 011,012,014 et 65), hors frais financiers et charges spécifiques

- Epargne de gestion = solde recettes de gestion- dépenses de gestion

- Epargne brute (ou CAF brute) = solde recettes réelles de fonctionnement – chapitre 78 – 775 – dépenses réelles de fonctionnement – chapitre 68

- Epargne nette (ou CAF nette) = épargne brute – remboursement de la dette (en capital)

- Résultat global = cumul du résultat de la section de fonctionnement auquel s'ajoute le solde d'exécution de la section d'investissement (y compris les RAR)